



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixantième session
22-28 novembre 2004
Shanghai (Chine)

**PLANIFICATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: RÉAJUSTEMENT
DU PROGRAMME DE TRAVAIL DES INSTITUTIONS RÉGIONALES**

(Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document rend compte des progrès accomplis par le secrétariat dans le réajustement proposé pour le programme de travail des trois institutions régionales, à savoir le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), le Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique (CERECS) et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP). En outre, il décrit la stratégie et l'orientation générales du programme de travail du nouveau Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles (CAPGMA) pour ce qui est de son alignement sur les priorités programmatiques de la CESAP.

Introduction

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis par le secrétariat dans le réajustement proposé pour le programme de travail des trois institutions régionales, à savoir le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), le Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique (CERECS) et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP). En outre, il décrit la stratégie et l'orientation générales du programme de travail du nouveau Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles (CAPGMA) pour ce qui est de son alignement sur les priorités programmatiques de la CESAP.

I. CONTEXTE

2. Dans le cadre de l'entreprise générale de revitalisation de la CESAP, approuvée par la Commission à sa cinquante-huitième session en 2002, le secrétariat a réalisé, au début de 2003, une évaluation indépendante des trois institutions régionales, afin de mesurer leur rôle actuel et de réajuster leur programme de travail en fonction des priorités programmatiques de la CESAP. L'évaluation avait ainsi pour objet d'examiner les besoins opérationnels, institutionnels et programmatiques des institutions en question et de formuler des recommandations sur la manière dont chacune pourrait mieux satisfaire, à long terme et dans leur domaines de compétence respectifs, les besoins des membres et membres associés de la CESAP. Nouvellement établi, le CAPGMA a été exclu de cette évaluation.

3. On trouvera ci-après les principales conclusions et recommandations issues de chaque évaluation, notamment du point de vue programmatique.

A. CAPTT

4. Il ressort de l'évaluation que le personnel du CAPTT était composé de professionnels de grande qualité et que les résultats du Centre en matière de renforcement des capacités étaient satisfaisants. Toutefois, le faible nombre des membres contribuant à son financement compromettait la viabilité financière du Centre et l'efficacité de ses programmes. On a par ailleurs constaté que, d'une façon générale, le Centre n'était pas très connu dans la région du fait que ses activités visaient essentiellement les pays les moins avancés. Son programme de travail, axé sur des technologies peu avancées, ne reflétait pas les différents niveaux de développement et besoins technologiques de la région. L'évaluation a aussi souligné la ténuité des liens entre le programme de travail du Centre et celui de la CESAP.

5. Les recommandations préconisaient notamment la mise en place de liens programmatiques solides avec la CESAP et l'adoption d'une stratégie programmatique tendant à préserver un équilibre entre les besoins des sous-régions. L'évaluateur a par ailleurs appelé à une plus grande implication du secteur privé et des institutions technologiques dans l'exécution du programme de travail du CAPTT.

B. CERECES

6. Il a été constaté que le CERECES avait obtenu des résultats relativement satisfaisants mais qu'il ne disposait pas de la masse critique de spécialistes nécessaire pour avoir un impact véritable. La baisse de l'aide financière accordée par les pays membres était imputable a) au fait que les produits des activités récentes ne correspondaient pas réellement aux besoins prioritaires des pays et b) au manque d'interaction effective avec les institutions et personnalités de premier plan dans les pays membres. En outre, il est apparu que le Centre n'avait guère réussi dans le réseautage régional des institutions concernées et que ses activités n'étaient pas suffisamment axées sur les besoins.

7. Il a notamment été recommandé de remanier le programme du Centre afin qu'il soit en adéquation avec les besoins prioritaires des États membres et qu'il cadre mieux avec l'objectif de réduction de la pauvreté visé par la CESAP. Le Centre devrait également nouer des partenariats de longue durée avec des institutions nationales afin d'entreprendre des activités conjointes tout en encourageant le développement de liens avec d'autres instituts de recherche agricole. Il faudrait aussi qu'il augmente ses ressources financières annuelles et se dote d'un plus grand nombre de spécialistes.

C. ISAP

8. Il est ressorti de l'évaluation que, de façon générale, l'ISAP obtenait des résultats satisfaisants dans son secteur d'activité actuel. L'Institut s'était forgé une bonne réputation dans la région et son action était très appréciée et soutenue par les bureaux nationaux de statistique, en particulier dans les pays les moins avancés. Grâce à l'appui solide du Gouvernement japonais, l'ISAP semblait également financièrement robuste. Son activité se composait essentiellement de cours de formation statistique, mais il était aussi fort bien placé pour devenir un coordonnateur de la formation statistique dans la région. L'évaluation a néanmoins relevé que les liens programmatiques avec la CESAP étaient faibles et qu'il y avait lieu de les resserrer davantage afin de soutenir le programme de travail de l'Organisation, en aidant notamment au suivi des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. L'évaluateur a recommandé que l'ISAP se positionne en tant que coordonnateur régional de la formation statistique et qu'il développe ses activités de façon substantielle afin de mieux répondre aux besoins de formation statistique de la région. Il faudrait également qu'il se concentre davantage sur les thèmes prioritaires de la CESAP tout en adoptant une approche plus stratégique et plus systématique en matière de planification et d'évaluation.

II. EXAMEN DE LA SITUATION DES INSTITUTIONS RÉGIONALES PAR LA COMMISSION À SA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION

10. La Commission a examiné, à sa cinquante-neuvième session, les conclusions et recommandations concernant les trois institutions régionales, ainsi que les plans d'action proposés par le secrétariat pour donner suite aux différentes recommandations. Elle a vigoureusement appuyé le réajustement du

programme de travail des trois institutions régionales par rapport aux priorités thématiques de la CESAP. Elle a notamment exprimé les vues et recommandations suivantes concernant le réajustement programmatique de chacune des institutions.

11. **CAPTT:** Afin d'accroître l'efficacité de son action, le Centre devrait entreprendre une évaluation plus approfondie des besoins de ses membres. Une planification intégrale des programmes devrait également être effectuée en vue d'obtenir des moyens financiers adéquats.

12. **CERECS:** Le Centre devrait réaligner son programme de travail sur celui de la CESAP et sur les trois priorités thématiques, en particulier la réduction de la pauvreté, et développer ses activités de programme de façon à mieux répondre aux besoins de ses membres.

13. **ISAP:** La Commission a pris note des efforts réels déployés par l'ISAP pour développer les capacités statistiques de ses membres. Elle estimait que l'Institut était bien placé pour jouer un important rôle de coordination de la formation statistique dans la région, avec le concours d'autres organismes et institutions. À son avis, les cours actuellement proposés par l'Institut devraient être plus spécifiques afin de bien correspondre aux priorités thématiques de la CESAP et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a également recommandé une évaluation et un suivi réguliers permettant de mesurer la contribution de l'Institut à la mise en œuvre du programme de la CESAP.

III. PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE SECRÉTARIAT DANS LE RÉAJUSTEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL DES INSTITUTIONS RÉGIONALES

14. En ce qui concerne le réajustement du programme de travail des trois institutions régionales et de l'alignement de celui du CAPGMA nouvellement établi, le Secrétaire exécutif a demandé à la Division de la gestion du programme de fournir auxdites institutions un soutien actif pour la planification stratégique de leur programme de travail. Il s'agissait non seulement d'assurer une plus grande cohérence entre le programme de travail de la CESAP et celui de ces institutions, mais également de faire en sorte que les programmes soient davantage axés sur les besoins, que leurs objectifs soient plus clairement définis et que les ressources disponibles soient mieux utilisées.

15. En outre, les statuts des institutions régionales prévoient que leur programme de travail doit être approuvé par leur conseil d'administration sans être soumis aux procédures d'examen par des organes intergouvernementaux tels que la Commission et divers organes mondiaux de contrôle (Comité du programme et de la coordination, Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, Cinquième Commission et Assemblée générale). Le secrétariat veillera à ce que le programme de travail de chaque institution régionale fasse l'objet d'un examen intergouvernemental approprié en révisant, en tant que de besoin, les procédures en vigueur.

A. Ateliers consacrés à la formation et à la planification des programmes

16. Conformément aux directives du Secrétaire exécutif, le secrétariat a engagé un processus de formation et de consultation à l'intention des membres du personnel de toutes les institutions régionales, afin de les aider à élaborer des programmes de travail axés sur les résultats, qui soient en adéquation avec les priorités programmatiques de la CESAP et les résultats escomptés.

17. La première mesure prise par le secrétariat en vue du réajustement du programme de travail des trois institutions régionales, consiste à aider celles-ci à se transformer en organisations axées sur les résultats, dans le droit fil des initiatives actuellement menées par la CESAP. Depuis février 2004, le secrétariat a organisé des ateliers consacrés à la formation et à la planification des programmes à l'intention du personnel des institutions régionales concernées. La formation offerte avait un double objectif: a) donner aux participants les outils et compétences nécessaires pour mettre en œuvre la planification et la gestion fondées sur les résultats au sein de leur institution et b) établir un lien clair entre les programmes de travail des ces institutions et les objectifs et réalisations escomptées au titre des sous-programmes pertinents de la CESAP.

18. Les ateliers, animés par la Division de la gestion du programme, avec la participation du personnel technique concerné, ont présenté au personnel des institutions régionales les concepts de planification et de gestion axées sur les résultats, fondés sur la méthode du cadre logique. Dans l'esprit de la réforme en cours au sein de la CESAP, les ateliers avaient pour objet d'amener les institutions régionales à abandonner l'approche axée sur les activités au profit d'une approche axée sur les résultats, et de les inciter à prendre en compte la notion de résultat dans tous les aspects de leur programme de travail. Les personnes ainsi formées étaient censées transmettre ensuite leurs connaissances théoriques et pratiques à leurs collègues dans leur lieu d'affectation respectif.

19. Le premier atelier, organisé à l'intention du personnel du CAPGMA, s'est avéré très constructif. En plus de la familiarisation avec les aspects conceptuels de la planification et de la gestion axées sur les résultats (définition d'objectifs et de cibles clairs et réalistes, planification d'activités permettant d'atteindre les résultats voulus, établissement d'indicateurs pour la mesure des résultats, etc.), des discussions approfondies ont été consacrées à un bilan du rôle actuellement joué par le Centre et aux différentes questions de fond.

20. Avec le concours du personnel concerné de la CESAP, le personnel du Centre a utilisé les outils et compétences nouvellement acquis pour mettre au point un plan de travail stratégique à long terme concernant les activités prioritaires, en tenant compte des avantages comparatifs du Centre. Ce plan de travail tenait compte des besoins des membres et membres associés de la CESAP, des priorités programmatiques de la CESAP et des résultats escomptés au titre des différents sous-programmes constituant le programme de travail biennal.

21. Au cours des ateliers, les personnels des institutions régionales et de la CESAP ont discuté de façon approfondie des idées de projets conjoints susceptibles de renforcer encore la collaboration et le réajustement. Il a été convenu que les futures propositions de projet émanant des institutions régionales viseraient directement à contribuer à la réalisation des objectifs des sous-programmes figurant dans le programme de travail biennal de la CESAP.

22. Le secrétariat continue d'apporter un soutien aux institutions régionales pour les aider à affiner les projets de plan de travail issus des ateliers. Les résultats du premier atelier, qui concernait le CAPGMA, ont également permis d'affiner les méthodes devant servir au réajustement du programme de travail de l'ISAP et du CAPTT, dont les ateliers devraient avoir lieu en avril 2004.

B. Alignement du programme de travail du CAPGMA

23. Le CAPGMA a été établi en Chine en 2003 en bénéficiant d'un appui financier important de la part du Gouvernement chinois. Le secrétariat a aidé le personnel de cette institution régionale à élaborer un programme de travail axé sur les résultats et qui cadre bien avec les objectifs du sous-programme Commerce et investissements de la CESAP, dans le domaine thématique de la gestion de la mondialisation.

24. Conformément à l'objectif prioritaire de ce sous-programme, qui consiste à «améliorer les capacités des membres et membres associés de s'intégrer effectivement à l'économie mondiale moyennant des échanges commerciaux et des investissements soutenus», l'action du Centre vise à accroître les capacités des membres en matière de développement des entreprises agro-industrielles, en privilégiant l'utilisation de machines agricoles économiques et de pratiques de génie agricole qui leur permettraient de bénéficier au mieux des possibilités en matière de commerce et d'investissement. Pour renforcer les capacités dans ce domaine, le Centre concentrera son activité sur le transfert des technologies appropriées (avec une attention particulière pour les petites et moyennes entreprises (PME) en milieu rural), la mise en place de réseaux d'information, la valorisation des ressources humaines et l'analyse des politiques. De même, il aidera les pays à élaborer des politiques de mécanisation et de modernisation de l'agriculture.

25. Plus particulièrement, les activités du Centre seront mises en synergie avec l'action menée par la CESAP au titre de son sous-programme Commerce et investissements selon les modalités suivantes:

- **Politique commerciale:** recherches et études sur les questions mondiales et régionales de politique commerciale relatives à l'agriculture et au développement rural, avec une attention particulière pour les questions de politique commerciale concernant les PME rurales;
- **Efficacité et facilitation du commerce:** promotion de la facilitation du commerce et du renforcement des capacités commerciales de nature à stimuler les exportations des PME rurales;

- **Investissement et développement des entreprises:** promotion de l'investissement et du développement des PME du secteur agro-industriel et promotion des exportations des PME agro-industrielles.

26. Pour ce qui est de sa vision d'avenir et de sa stratégie, le CAPGMA entend devenir un «centre d'excellence» en Asie et dans le Pacifique pour ce qui est de la promotion de technologies économiques pour les agriculteurs et des liens entre entreprises agro-industrielles aux fins d'une amélioration de la productivité et, en conséquence, d'un accroissement de la capacité de la région à bénéficier de l'accroissement des courants commerciaux et des flux d'investissements aux niveaux mondial et régional.

C. Mesures à prendre

27. Des progrès importants ont été réalisés concernant le réajustement de l'action des institutions régionales par rapport aux priorités thématiques du secrétariat, conformément aux directives formulées par la Commission à sa cinquante-neuvième session. Au milieu de 2004, l'orientation stratégique de toutes les institutions régionales aura été définie de façon définitive dans le cadre de l'opération de réajustement et les programmes de travail de ces institutions seront ensuite élaborés et intégrés au programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2006-2007. Les résultats du réajustement seront donc reflétés dans le programme de travail de la CESAP qui sera soumis à la Commission à sa soixante et unième session.

- - - - -